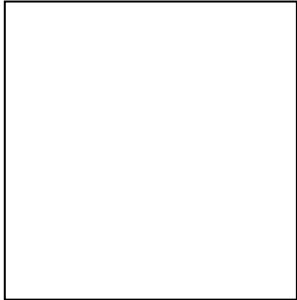




Ecole
Notre Dame
Collège
Saint Joseph
Lycée
Saint Pierre



DOCUMENT D'INSCRIPTION

- JOINDRE :
- ↪ UNE PHOTO D'IDENTITÉ,
 - ↪ UN CHÈQUE DE 30 EUROS A L'ORDRE DE "OGE.CUSSET".
 - ↪ LES RÉSULTATS SCOLAIRES (BULLETINS OU BILANS) DE L'ANNÉE EN COURS ET CEUX DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE,
 - ↪ UNE PHOTOCOPIE DU LIVRET DE FAMILLE, COUPLE ET ENFANT CONCERNÉ
 - ↪ UN RIB POUR LES PRÉLÈVEMENTS,
 - ↪ LE RÈGLEMENT INTERIEUR, LE PROJET EDUCATIF ET LE PROJET D'ETABLISSEMENT, SONT CONSUTABLES SUR LE SITE,
- ~~~~~

INSCRIPTION

En 6ème 5ème 4ème 3ème

Avec demande de redoublement (courrier à compléter) :

ÉLEVE :

NOM INE

Prénom SEXE : GARÇON FILLE

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

Né(e) le : / / à Département :

Nationalité : FRANÇAISE - Autre :

SCOLARITE ANTERIEURE :

ANNEE 2020 - 2021 ÉTABLISSEMENT : CLASSE :

ANNEE 2019 - 2020 ÉTABLISSEMENT : CLASSE :

ANNEE 2018 - 2019 ÉTABLISSEMENT : CLASSE :

ANNEE 2017 - 2018 ÉTABLISSEMENT : CLASSE :

REGIME : EXTERNE ne mange pas au Collège régulièrement - présence non contrôlée
 ½ PENSIONNAIRE mange **régulièrement**, au moins un jour, présence contrôlée

LU	MA	JE	VE
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ÉTUDE DU SOIR : 17h - 17h 30 17h - 18h NON

COTISATION A L'APEL (25 EUROS ANNUELS) : OUI NON (**Important** : la cotisation sera facturée aux familles, une seule par famille, en cas de non adhésion le faire savoir en cochant la case)

FRERES & SOEURS	NOM	Prénom	Date de Naissance	Établissement fréquenté

SITUATION FAMILIALE

(inscription : fournir une photocopie du livret de famille, couple et enfant concerné)

RESPONSABLE PRINCIPAL (1^{ère} personne à contacter pour la santé / scolarité de l'enfant):

Parenté : Père et Mère (mariés) Mère Père Autre :

NOM :
Prénom :
Adresse :
CP : Ville :
Tél. Port : / / / /
Tél. Trav. : / / / /
Tél. Dom : / / / /

NOM :
Prénom :
Adresse :
CP : Ville :
Tél. Port : / / / /
Tél. Trav. : / / / /
Tél. Dom : / / / /

AUTRE RESPONSABLE ** (si parents séparés ou autre situation):

Parenté : Mère Père Autre :

NOM :
Prénom :
Adresse :
CP : Ville :
Tél. Port : / / / /
Tél. Trav. : / / / /
Tél. Dom : / / / /

NOM :
Prénom :
Adresse :
CP : Ville :
Tél. Port : / / / /
Tél. Trav. : / / / /
Tél. Dom : / / / /

** L'autre parent divorcé ou séparé jouissant de l'autorité parentale se verra octroyer un code *ÉCOLE DIRECTE* pour la consultation des résultats scolaires ainsi que la réception des bulletins numériques.
La famille doit fournir la copie du jugement précisant l'attribution de la garde de l'enfant.

RESPONSABILITE FINANCIERE :

	RESPONSABLE FINANCIER UNIQUE	RESPONSABLES FINANCIERS MULTIPLES	REPARTITION
SCOLARITE	Nom :	Nom Tél :	%
	Tél :	Nom Tél :	%

ORGANISATION DE LA SCOLARITE :

** ACTIVITES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE CREEES OU ARRETEES SUIVANT LA RECONDUCTION ET L'ACCORD AVEC LES ASSOCIATIONS.
LE TARIF ANNUEL DES ACTIVITES DES CLASSES PARTENAIRES VOUS SERA COMMUNIQUE DEBUT SEPTEMBRE.*

INSCRIPTION EN CLASSE DE SIXIÈME

LV1 : ANGLAIS

Ou Classe BILANGUE : ANGLAIS - ESPAGNOL

PROJET : UN CHOIX PAR ÉLÈVE

ANGLAIS - CHINOIS - ASTRONOMIE - ARTS DU CIRQUE - MYTHES ET LEGENDES

CLASSE PARTENAIRE * : UN CHOIX PAR ÉLÈVE (mardi 15h - 17h) OUI NON

- AS BASKET - ATELIER CRÉATIF - ATELIER JOURNAL - CLUB BIODIVERSITÉ
- CHORALE CM2/6ÈME/5ÈME - DANSE HIP HOP - ÉCHECS - ATELIER COUTURE
ÉQUITATION - FOOTBALL - GYMNASTIQUE - MUSIQUE - RUGBY - SECTION BASKET
SKATE - TENNIS - TENNIS DE TABLE - THÉÂTRE - CERTIFICATION CAMBRIDGE ENGLISH

INSCRIPTION EN CLASSE DE CINQUIÈME

LV1 : ANGLAIS

LV2 : ALLEMAND - ESPAGNOL - ITALIEN - CHINOIS

OPTION : LATIN

CLASSE PARTENAIRE * : UN CHOIX PAR ÉLÈVE (mardi 15h - 17h) OUI NON

CERTIFICATION CAMBRIDGE ENGLISH - AS BASKET - ATELIER CRÉATIF - ATELIER JOURNAL
CLUB BIODIVERSITÉ - ATELIER BRODERIE COUTURE - CHORALE 6ÈME/5ÈME - DANSE HIP HOP
ÉCHECS - FOOTBALL - GYMNASTIQUE - MUSIQUE - RUGBY
SECTION BASKET - SKATE - TENNIS - TENNIS DE TABLE - THEATRE
THÉÂTRE - VTT - Certification Cambridge English

INSCRIPTION EN CLASSE DE QUATRIÈME

LV1 : ANGLAIS

LV2 : ALLEMAND - ESPAGNOL - ITALIEN - CHINOIS

OPTION : LATIN

CLASSE PARTENAIRE * : UN CHOIX PAR ÉLÈVE (jeudi 15h - 17h) OUI NON

AS BASKET - ATELIER CRÉATIF - AS DANSE
ATELIER JOURNAL - CHORALE - CLUB BIODIVERSITÉ - CREATION JEU VIDEO - ENGAGEMENT
ÉQUITATION - FOOTBALL - ECHECS - GYM - MUSIQUE - RAID MULTISPORTS
RUGBY - RUSSE - SECOURISME - SKATE - TENNIS - TENNIS DE TABLE
THÉÂTRE - DANSE HIP HOP - Certification Cambridge English

INSCRIPTION EN CLASSE DE TROISIÈME

LV1 : ANGLAIS

LV2 : ALLEMAND - ESPAGNOL - ITALIEN - CHINOIS

OPTION : LATIN

CLASSE PARTENAIRE * : UN CHOIX PAR ÉLÈVE (jeudi 15h - 17h) OUI NON

ATELIER JOURNAL - CHORALE - CLUB BIODIVERSITÉ - CREATION JEU VIDEO - ENGAGEMENT
ÉQUITATION - FOOTBALL - ECHECS - GYM - MUSIQUE - RAID MULTISPORTS
RUGBY - RUSSE - SECOURISME - SKATE - TENNIS - TENNIS DE TABLE
THÉÂTRE - DANSE HIP HOP - Certification Cambridge English

DEMANDES PARTICULIERES DE LA FAMILLE :

.....
.....

ASSURANCE(S) :

Mon enfant est assuré en **RESPONSABILITE CIVILE ET INDIVIDUELLE** Accident à la compagnie suivante :

.....

Nb : Je m'engage à fournir l'attestation avant le 15 septembre 2021

Je souscris à l'assurance scolaire **Mutuelle SAINT CHRISTOPHE (RC et IA) : PRIX A VENIR**

SANTE :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'Hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'Hôpital qu'accompagné de sa famille. En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille (père et mère) par les moyens les plus rapides.

Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant le numéro de téléphone d'une tierce personne susceptible de vous prévenir rapidement.

NOM Prénom : / Tél. : / / /

1- PAI (PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE) :

- MON ENFANT POSSEDE DEJA UN **PAI** (à renouveler) JE SOLLICITE UN **PAI**
- Allergies alimentaires Autres allergies Asthme
- Traitements en cours sur temps scolaire (ordonnance obligatoire) :
-

ADAPTATION(S) SCOLAIRE(S) :**2- PPRE PASSERELLE (Projet Personnalisé de Réussite Éducative)**

MON ENFANT POSSEDE DEJA UN **PPRE** DANS L'ECOLE D'ORIGINE (A FOURNIR)

3- PAP (PLAN D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE) :

- Mon enfant possède déjà un **PAP** (à renouveler) Je sollicite un **PAP**
- Bilan Orthophonique Classe :

4- PPS : (PROJET PERSONNALISE DE SCOLARISATION) :

- Mon enfant possède déjà un **PPS** (à renouveler) Je sollicite un **PPS**
- Mon enfant bénéficie d'une reconnaissance de handicap à la **MDPH**

Coordinatrice à joindre : Isabelle MAILLARD

DIVERS :

Transport Scolaire OUI NON

Elève boursier OUI NON

Mon enfant **sait nager** Mon enfant **possède déjà** : **ASSR 1** **ASSR 2** **PSC1** **DNB**

Droit à l'image (Autorise le Collège Saint Joseph à photographier et filmer mon enfant mineur dans le cadre d'activités pédagogiques, sans contrepartie de quelque nature que ce soit)

Signatures des Responsables Légaux,

Signature de l'Élève,

Date : / / 202

Convention de scolarisation

Collège Saint Joseph

ENTRE :

Collège SAINT-JOSEPH désigné "l'Établissement"

Adresse : 26, allée Pierre Berthomier - 03300 CUSSET

d'une part

et

Monsieur et/ou Madame

Demeurant

Code postal : Ville :

Désignés "Responsable(s) légal(aux)", de l'enfant désigné "l'élève"

D'autre part.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'élève sera scolarisé par le(s) responsable(s) légal(aux) au sein de l'établissement, ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

Article 2 - Obligations de l'établissement

L'établissement s'engage à scolariser l'élève en classe de pour l'année scolaire 2021 - 2022

L'établissement s'engage par ailleurs à assurer une prestation de restauration ou d'autres prestations selon les choix définis par les parents en annexe.

Article 3 - Obligations des parents

Le(s) responsable(s) légal(aux) s'engage(nt) à inscrire l'enfant en classe de au sein de l'établissement pour l'année scolaire 2021 - 2022

Le(s) responsable(s) légal(aux) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du projet éducatif, du projet d'établissement, du règlement intérieur et du règlement financier de l'établissement figurant en annexe, ou disponible sur l'ENT, y adhérer et mettre tout en œuvre afin de le faire respecter.

Le(s) responsable(s) légal(aux) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de l'élève au sein de l'établissement Collège SAINT-JOSEPH et s'engage(nt) à en assurer la charge financière, dans les conditions du règlement financier annexé à la présente convention, ou disponible sur l'ENT.

Article 4 - Coût de la scolarisation

Les tarifs sont donnés le jour de l'inscription avec le dossier d'inscription. Les frais de scolarité peuvent évoluer chaque année. Une nouvelle tarification sera envoyée aux familles avant la rentrée scolaire.

Article 5 - Assurances

Le(s) responsable(s) légal(aux) s'engage(nt) à assurer l'élève pour ces activités scolaires et périscolaires et à produire une attestation d'assurance dans le délai de quinze jours après la rentrée scolaire.

Article 6 - Dégradation du matériel

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par l'élève fera l'objet d'une facturation au(x) responsable(s) légal(aux) sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre.

Article 7 - Durée et résiliation du contrat

La présente convention est renouvelée par tacite reconduction d'année en année sur toute la période de scolarisation de l'enfant dans l'établissement.

7-1 Résiliation en cours d'année scolaire

Sauf renvoi définitif de l'élève ou motif grave à l'origine duquel se trouveraient les responsable(s) légal(aux), la présente convention ne peut être résiliée par l'établissement en cours d'année scolaire.

Le coût annuel de la scolarisation, au prorata temporis pour la période écoulée, reste dû dans tous les cas.

Les causes réelles et sérieuses du départ de l'élève en cours d'année sont :

- déménagement,
- changement d'orientation vers une section non assurée par l'établissement,
- perte de confiance entre l'établissement et la famille,
- tout autre motif légitime accepté expressément par l'établissement.

7-2 Résiliation au terme d'une année scolaire

Le(s) responsable(s) légal(aux) informent l'établissement de la non réinscription de l'élève durant le troisième trimestre scolaire à l'occasion de la demande qui est faite à tous les parents d'élèves, et au plus tard le 01 juin.

L'établissement s'engage à respecter un délai (le 01 juin) pour informer les parents de la non réinscription de l'élève pour une cause réelle et sérieuse (indiscipline, impayés, désaccord sur le projet éducatif de l'établissement, perte de confiance réciproque entre la famille et l'établissement...).

Article 8 - Droit d'accès aux informations recueillies

Les informations recueillies ici sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'établissement.

Certaines données sont transmises, à leur demande, au rectorat de l'Académie ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement Catholique auxquels est lié l'établissement.

Sauf opposition du(des) responsable(s) légal(aux), les noms, prénoms et adresses de l'élève et de ses responsables légaux sont transmises à l'association de parents d'élèves "APEL" de l'établissement (partenaire reconnu par l'Enseignement catholique).

Sauf opposition du(des) responsable(s) légal(aux), une photo d'identité numérisée de l'élève sera conservée par l'établissement pour l'année en cours ; elle ne sera jamais communiquée à des tiers sans accord préalable des parents.

Conformément à la loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne justifiant de son identité peut, en s'adressant au Chef d'Établissement, demander communication et rectification des informations la concernant.

A....., le / / 2020

(signature précédée de la mention "lu et approuvé")

Signature du Chef d'Établissement,

Signature du (des) responsable(s) légal (aux)



Laurent FRIAUD

Les annexes de la Convention de Scolarisation :

Le document d'inscription.

Le règlement financier de l'établissement

Le document d'adhésion à l'APEL (Association de Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre)

Règlement Financier

La **contribution familiale** correspond à la participation financière des familles nécessaire au bon fonctionnement et au développement de l'Établissement (financement des investissements et du "caractère propre").

Bien que calculée au plus juste, elle peut représenter une charge importante pour certaines familles.

Elle ne doit pas cependant constituer un obstacle à l'inscription d'un élève dont la situation financière familiale nécessiterait une aide. Il ne faut pas hésiter dans ce cas à demander au secrétariat un rendez-vous personnel avec le chef d'établissement.

CONTRIBUTION FAMILIALE :

COMBIEN ÇA COUTE ?

Pour l'année scolaire 2021-2022, le montant annuel de cette contribution est de **821** €uros, soit **273.66** €uros par trimestre.

Les frais de scolarité peuvent évoluer chaque année. Une nouvelle tarification sera envoyée aux familles avant la rentrée scolaire.

COMMENT PEUT-ON PAYER ?

Le mode de règlement normal est de : **dix** prélèvements égaux de **82.10** €uros, le 10 de chaque mois correspondant à la facture annuelle.

Y A-T-IL DES REDUCTIONS ?

Une réduction sur le montant de la contribution familiale est accordée sur :

- Le 2^{ème} enfant inscrit : - **10 %**

- Le 3^{ème} enfant inscrit : - **15 %**

Pour les autres cas, contacter le Chef d'Établissement.

DEMI-PENSION :

La demi-pension est assurée au restaurant scolaire (self) de l'Établissement dont la gestion est assurée par la société 1001 REPAS.

Une **carte personnalisée** est remise à chaque élève le jour de la rentrée. Cette carte à code barre est valable pour toute la durée de la scolarité dans l'Établissement.

MANUELS SCOLAIRES, CAUTION :

Les manuels scolaires sont fournis par l'établissement. Une caution de 100€ sera demandée pour chaque jeu de livres distribué.

CONFIRMATION D'INSCRIPTION OU DE REINSCRIPTION :

L'inscription d'un élève dans l'Établissement doit être confirmée le plus tôt possible par le versement d'une somme de **30 €uros**, constituant **une avance** sur le règlement de la contribution familiale (et donc déduite du premier paiement de l'année scolaire).

Cette somme reste acquise à l'Établissement en cas de désistement d'inscription.

COTISATION APEL (Association des Parents d'Élèves) :

OUI

NON

En tant que responsable légal vous pouvez adhérer à l'Association des Parents d'Élèves de l'Établissement.

La cotisation annuelle 2021-22 s'élève à **25 €uro**.

Cette cotisation est facturée une fois par famille.

A Cusset, le / / 202...

Représentant légal : (Nom, prénom)

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"

Tarifs

QUE COMPREND LA CONTRIBUTION FAMILIALE ?

La **contribution familiale** correspond à la participation financière des familles nécessaire au bon fonctionnement et au développement de l'Établissement (financement des investissements et du "caractère propre").

Bien que calculée au plus juste, elle peut représenter une charge importante pour certaines familles.

Elle ne doit pas cependant constituer un obstacle à l'inscription d'un élève dont la situation financière familiale nécessiterait une aide.

Il ne faut pas hésiter dans ce cas à demander au secrétariat un rendez-vous personnel avec le chef d'établissement.

Tarification 2020-2021	Ecole Notre Dame	Collège Saint Joseph	Lycée Saint Pierre
A - Contribution des familles /10 mois			
1 enfant (plein tarif)	49,40 €	82,10 €	104,90 €
2 ^{ème} enfant (-10%)	44,46 €	73,89 €	94,41 €
3 ^{ème} enfant (-15%)	41,99 €	69,78 €	89,16 €
Autres enfants et plus	Prendre RDV avec le chef d'établissement	Prendre RDV avec le chef d'établissement.	Prendre RDV avec le chef d'établissement
B - Restauration			
Repas à l'unité	4,60 €	5,90 €	5,90 €
La Cafétéria "Lycéens"	-	-	Sur consommation
C - Frais occasionnels			
Garderie (matin) des 7h30	Gratuité	-	-
Garderie (soir) jusqu'à 18h20	2,80 €	-	-
Etude du soir Collège & Lycée	-	Gratuité	Gratuité
D - Cotation APEL (annuelle)			
Chèques à l'ordre de l'APEL	20,00 €	25,00 €	25,00 €

Collège : Pour les livres et le matériels mis à disposition de chaque élève, une caution de 100€ sera remis à l'établissement en début d'année. Ce chèque sera rendu en fin d'année, déduction faite de la valeur des dommages occasionnés par l'élève et sous réserve d'une situation à jour avec le service comptable

COTISATION ANNUELLE APEL (Association des Parents d'Elèves) :

En tant que responsable légal vous pouvez adhérer à l'Association des Parents d'Elèves de l'Etablissement.

Cette cotisation est facturée une fois par famille.

COMMENT PEUT-ON PAYER LA RESTAURATION, LA CONTRIBUTION FAMILIALE ET LES FRAIS OCCASIONNELS ?

Soit paiement par Carte Bleue sur votre ENT parental, soit par prélèvement automatique, soit par virements bancaires, soit par chèques, ou en espèce.(Prélèvement automatique entre le 5 et le 15 du mois, facture chaque fin de mois sur école directe sur l'espace famille.)

Une facturation sera établie mensuellement, comprenant : la scolarité, la restauration consommée et les frais occasionnels s'il y a lieu.

Le **mode MIXTE** est donc possible :

- payable d'avance via des acomptes (ENT)
- à réception de la facturation en fin de mois.

Le report du solde (débitaire ou créditeur) sera également affiché, il est disponible également sur simple appel au secrétariat.

Tutoriel disponible dans vos documents sur Ecole Directe

Ou sur [notre SITE](#)

Formation Chrétienne

L'ensemble scolaire veille à préserver son caractère propre d'établissement catholique ouvert à tous.

C'est pour cela que des heures de formation chrétienne sont intégrées dans le temps scolaire ou en périscolaire, et font partie de l'emploi du temps des élèves.

Les cours de culture religieuse intitulés également « formation humaine et religieuse », (inclus dans les emplois du temps) s'adressent à tous les élèves et ne demandent pas une adhésion à la foi chrétienne. Ils sont assurés par le personnel de notre établissement et ne sont pas facultatifs (partie intégrante des programmes scolaires : histoire des arts et des religions).

Les heures de formation chrétienne complétées par des temps forts, ne sont pas obligatoires. Elles sont proposées et s'adressent aux jeunes volontaires qui souhaitent préparer, en accord avec leurs parents, leur profession de foi ou faire une démarche sacramentelle (baptême, première communion ou confirmation), mais aussi à ceux qui souhaitent simplement découvrir un peu plus la foi des chrétiens. Les élèves qui ne participent pas à la formation chrétienne sont pris en charge en étude ou autre activité pendant cette heure-là.

Que vous souhaitiez ou non que votre enfant participe aux séances de formation chrétienne, merci de remettre le talon-réponse ci-dessous à la vie scolaire. Vous pouvez bien sûr modifier votre choix en cours d'année si vous le désirez.



NOM de l'enfant Prénom

Date de naissance..... Classe

Dernière classe et école fréquentée

RESPONSABLE LEGAL DE L'ENFANT

M. - Mme - M. et Mme

Adresse :

Tél. : Mail :

❖ L'enfant est-il baptisé ?

OUI à quelle date ? Dans quelle paroisse ?

Merci de nous fournir une copie du certificat de baptême.

NON, souhaitez-vous qu'il se mette en route vers le baptême avec l'Ensemble scolaire ?

OUI NON

❖ L'enfant a-t-il déjà été catéché ? OUI NON

Si oui, combien d'années ? à quel endroit ?

❖ L'enfant a-t-il fait sa première communion ?

OUI à quelle date ? NON, souhaitez-vous qu'il la prépare avec l'Ensemble Scolaire ?

OUI NON

❖ L'enfant a-t-il déjà célébré sa Profession de Foi ? OUI NON

❖ L'enfant a-t-il fait sa confirmation ?

OUI à quelle date ? NON, souhaitez-vous qu'il la prépare avec l'Ensemble Scolaire ?

OUI NON

Signature des parents ou du responsable légal :

Association Sportive

L'Association Sportive (AS) du collège et du lycée offre la possibilité aux élèves de pratiquer de façon régulière des activités sportives encadrée par les professeurs d'EPS. Elle est ouverte à tous les élèves qui peuvent choisir **une ou plusieurs activités sportives** proposées en début d'année scolaire par les professeurs d'EPS.

OBJECTIFS DE L'AS

Pratiquer: découvrir, se divertir et prendre du plaisir tout en profitant de l'aspect rencontre et convivial des activités.

Progresser: développer ses compétences dans une ou plusieurs activités en venant régulièrement pour s'entraîner et/ou participer aux rencontres inter-établissements et aux championnats et compétitions UNSS.

Responsabiliser: Participer à la vie de l'AS et s'inscrire dans un projet collectif.

Former: S'investir dans la formation des « jeunes officiels », c'est-à-dire pouvoir être arbitre, juge, organisateur de rencontres sportives.

FONCTIONNEMENT/ HORAIRES

S'inscrire auprès de son professeur d'EPS et être licencié à l'AS (coût de la licence inclus dans les frais de scolarité)

Les activités ont lieu le mercredi après-midi mais aussi tout au long de la semaine lors de la pause méridienne, les mardi et jeudi de 15h00 à 17h00, les lundi et jeudi de 17h00 à 18h15.

ACTIVITES PROPOSEES

LA DANSE: au-delà des ateliers hebdomadaires, ce sont également des rencontres avec des artistes danseurs chorégraphes et des spectacles dans le cadre d'un partenariat avec le théâtre de Cusset.

LES ACTIVITES DE PLEINE NATURE: VTT, Courses d'Orientation, Raid, Biathlon, SKI ... qui permettent de s'épanouir à travers une pratique physique en immersion dans la nature.

LE BASKET (deux options de pratique) : La classe partenaire AS basket visant la découverte de l'activité et la Section Sportive pour des joueurs confirmés avec comme objectif d'approfondir la pratique du basket.

LE FITNESS et LES CIRCUITS TRAINING: les lundis et jeudis après les cours (AS spécifique Lycée)

Des activités plus ponctuelles sont aussi proposées les mercredis tout au long de l'année dans le cadre de l'UNSS sous forme de rencontres, de championnats ou de compétitions inter-établissements : **CROSS, BADMINTON, NATATION, ESCALADE ...**

Section Basket

Elle s'adresse aux filles et aux garçons de la 6^{ème} à la 3^{ème} voulant concilier leurs études avec leur passion, la pratique du basket. Les élèves bénéficient ainsi d'un emploi du temps qui leur permet de s'entraîner sur le temps scolaire.

OBJECTIFS :

Approfondir la pratique du basket au collège.

- Offrir aux élèves la possibilité de progresser individuellement et collectivement,
- Développer leur goût de l'effort et les aider à mesurer les conséquences d'un entraînement suivi et régulier,
- Permettre d'acquérir une culture d'équipe et de vivre dans le cadre d'une solidarité collective.

Faciliter la réussite des élèves

- Motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser et d'être valorisés dans le sport qu'ils affectionnent,
- Acquérir un comportement scolaire adapté dès le début de l'année,
- Profiter d'un horaire aménagé permettant de concilier le travail scolaire et les entraînements sportifs.

Mieux se connaître et s'organiser

- S'engager à respecter le règlement de la section sportive, à fournir les efforts nécessaires à la réussite scolaire et progrès dans l'activité,
- S'ouvrir sur l'extérieur et développer son autonomie.

FONCTIONNEMENT :

- 2 entraînements par semaine : mardi et jeudi de 15h00 à 17h00 à la Maison des Sports de Cusset.

ENCADREMENT :

- Sandrine DESSAUSE : Enseignante d'EPS responsable de la Section Sportive.
- Mathieu VINCENT : entraîneur qualifié (Brevet d'Etat)
- Entraîneurs club en formation.

COMMENT INTEGRER LA SECTION SPORTIVE SCOLAIRE

- Etre licencié dans un club de Basket
- Remplir le dossier de candidature (à demander lors de l'inscription au collège)
- Réussir le test de sélection au niveau sportif